



## LETTRE D'INFORMATION DE LA DGI Droits de l'Homme et État de Droit (janvier 2023)

### Commission de Venise

En janvier, la Commission a reçu/commencé à travailler sur les **demandes d'avis suivantes** :

- **Azerbaïdjan** - Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la loi sur les partis politiques - Comité de suivi de l'APCE ;
- **Géorgie** – deux demandes du Président du parlement :
  - Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les modifications de la loi organique sur les tribunaux de droit commun,
  - Avis sur le projet de loi sur la dé-oligarchisation ;
- **Kirghizistan** - Avis sur le règlement du Jogorku Kenesh et sur les amendements à la loi sur le règlement du Jogorku Kenesh - ministre de la Justice ;
- **République de Moldova** - Avis urgent sur le projet de loi sur les activités de contre-espionnage et de renseignement, ainsi que sur le projet de loi sur le service de renseignement et de sécurité – Président du parlement ;
- **Ukraine** :
  - Mémoire *amicus curiae* relatif à la procédure de nomination et de révocation du directeur du Bureau national de lutte contre la corruption et du directeur du Bureau d'enquête d'État - Président par intérim de la Cour constitutionnelle.
  - Avis sur la loi ukrainienne sur la « Prévention des menaces pour la sécurité nationale liées à l'influence excessive de personnes ayant un poids économique ou politique important dans la vie publique (oligarques) » - Comité de suivi de l'APCE
  - Avis sur la loi sur les minorités nationales (communautés) d'Ukraine - Comité de suivi de l'APCE

Le 25.01.2023, Mme la Présidente de la Commission de Venise a envoyé une lettre à M. Rouslan Stefanchuk, président de la Verkhovna Rada de **l'Ukraine**, concernant les suites données à l'avis CDL-AD(2022)054 adopté par la Commission lors de sa session plénière de décembre 2022.

La Cour suprême fédérale de **l'Iraq** a adhéré à la Conférence Mondiale sur la Justice Constitutionnelle le 09.01.2023, qui compte désormais 120 membres.

La Commission a participé à une conférence internationale sur "L'avenir des droits de l'homme au 21e siècle", organisée par l'institution du Médiateur de **Türkiye** les 11 et 12 janvier 2023. Le 17.01.2023, la Présidente de la Commission a participé à la 10e réunion annuelle de la Secrétaire générale avec les présidents des organes de suivi et des organes consultatifs du Conseil de l'Europe.

## Activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique

### Coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

Le Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC), lors de sa [deuxième réunion](#), a tenu un échange de vues avec des experts sur des questions relevant de son mandat. Il a adopté deux questionnaires adressés respectivement aux anciens juges de la Cour et aux personnes qui ont envisagé de postuler ou qui ont postulé au niveau national au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

### Coopération juridique

Le questionnaire pour la préparation du prochain Avis No. 18 (2023) du CCPE sur les Conseils de procureurs en tant qu'organes-clés de l'autonomie des procureurs a été distribué à tous les membres.

### Droits de l'homme et biomédecine



Le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) a lancé un nouveau "[Guide de la littératie en santé – Favoriser la confiance et l'accès équitable aux soins de santé](#)", comme outil pratique pour aider les décideurs, les prestataires de soins et les professionnels de la santé. Le guide met en avant les besoins des individus en matière de culture sanitaire et les responsabilités correspondantes des systèmes de santé, y compris cinq éléments essentiels pour les systèmes de santé et leurs utilisateurs, à savoir : l'accès à des informations sanitaires valables ; l'accès à des soins appropriés ; la communication entre les individus, les professionnels de la santé et les autorités sanitaires ; la prise de décision partagée concernant les traitements et les soins ; l'accès à des espaces numériques pour comprendre et utiliser les services de santé.

## Mise en œuvre des standards en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique

La CEPEJ a finalisé l'étude annuelle qu'elle réalise pour la Commission européenne (DG-JUST), qui alimentera le Tableau de bord de la Justice de l'UE. Cette étude regroupe des données (2021) concernant des indicateurs sur les systèmes judiciaires des pays de l'UE et comprend des fiches par pays. La CEPEJ a également effectué des missions de soutien à la collecte et au contrôle de qualité des données dans le cadre du projet "Justice Dashboard EaP" en **Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie**. L'objectif est de soutenir les Etats bénéficiaires dans leurs efforts pour parvenir à un suivi et une évaluation efficaces, systématiques et basés sur des données de leurs systèmes judiciaires. Une campagne a été menée en **République de Moldova** afin de sensibiliser le public à l'accès à la justice sans discrimination.

Le **Conseil de l'Europe** reste le **premier fournisseur de formation judiciaire en ligne sur les droits humains en Europe** grâce à son programme [HELP](#) et à ses cours de formation aux droits humains pour les professionnels du droit. Le projet HELP pour l'Ukraine a démarré en janvier.



Le [projet](#) conjoint UE-CoE visant à la création d'un nouveau service judiciaire à **Chypre** s'est achevé le 18 janvier (les réalisations comprennent la préparation de recommandations pour

de nouvelles structures de gouvernance et de gestion et un plan d'action détaillé pour guider les autorités chypriotes vers création du nouveau service judiciaire).

Des plans d'action ont été agréés avec **Chypre**, la **Lituanie**, la **Pologne**, la **Roumanie** et la **Slovénie** pour soutenir le pilotage de solutions dédiées à la publication en ligne et à la cohérence des décisions judiciaires. Des juges et procureurs **croates** ont été formés sur le principe « [Ne bis in idem](#) ».

En **Ukraine**, le démarrage du nouveau Plan d'Action le 1er janvier a marqué le **lancement de cinq nouveaux projets** : Renforcement des recours judiciaires et non judiciaires pour la protection des droits de l'homme des personnes touchées par la guerre ; Faciliter les solutions de logement pour les personnes touchées par la guerre ; Soutien au fonctionnement de la justice dans le contexte de la guerre et de l'après-guerre ; Promotion des droits de l'homme dans le système de justice pénale ; Renforcement des agences ukrainiennes chargées de l'application de la loi pendant la guerre et l'après-guerre.

Parmi les autres activités de coopération organisées, on citera : **Azerbaïdjan** - un séminaire sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (photo) ; au **Monténégro** - un séminaire pour le Conseil des procureurs ; en **Macédoine du Nord** - publication et diffusion d'une évaluation de l'aide juridique gratuite ; en **Serbie** - formation à l'utilisation de la base de données d'harmonisation de la jurisprudence ; en **Turquie** - une formation sur la motivation des jugements pénaux et l'article 5 de la CEDH, une analyse des besoins des acteurs de la justice familiale, un séminaire sur la médiation ; en **Ukraine** – une conférence internationale sur le rôle des cours suprêmes dans les démocraties modernes.

Dans le cadre du "Projet d'appui aux organes indépendants en **Tunisie**", les experts du Conseil de l'Europe et le MNP tunisien ont convenu d'un calendrier pour envisager les prochaines étapes concrètes de la mise en place du mécanisme de plaintes.

## Exécution des arrêts de la Cour européenne DH

Le Service de l'exécution des arrêts de la Cour a participé à la formation organisée par le Service de la coopération à Bakou, en **Azerbaïdjan**, concernant la préparation des plans d'action et des rapports. Les participants, représentant l'administration présidentielle, le bureau du Procureur général, la Cour suprême et le ministère de la Justice, ont reçu des informations détaillées sur les délais, la structure et le contenu possible des plans d'action/rapports.

Une réunion s'est tenue entre des représentants du Service de l'exécution des arrêts et les Présidents des cours suprêmes de **Belgique** (Cour de cassation, Conseil d'État et Cour constitutionnelle). La réunion a porté sur les principaux arrêts de la CEDH concernant leur pays dont l'exécution est pendante devant le Comité des Ministres, et la clôture d'affaires en 2022. Il s'agissait, par ailleurs, de souligner le rôle central joué par les tribunaux nationaux dans la mise en œuvre complète et effective des arrêts de la CEDH.

Le Service a effectué sa première mission en **Finlande**. Des réunions ont eu lieu avec le Ministère des Affaires étrangères, le bureau de l'agent du gouvernement et le Ministère de la Justice pour discuter des retards dans la soumission des informations relatives à l'exécution des affaires concernant la Finlande. Des discussions avec le Ministère de la Santé et des Affaires sociales ont porté sur l'exécution de l'affaire [X c. Finlande](#), concernant l'administration forcée de traitements médicaux à des patients psychiatriques sans garanties juridiques. Enfin, le Service a rencontré les Présidents de la Cour suprême et de la Cour administrative suprême, ainsi que plusieurs juges et secrétaires en chef des mêmes institutions concernant l'application directe de la Convention dans la jurisprudence nationale.

Le Service a tenu une réunion avec la coordinatrice nationale des positions internationales **des Pays-Bas** (Ministère des Affaires étrangères). Le Service a aussi rencontré le Procureur général de **Roumanie**, pour discuter des questions liées aux enquêtes pénales nationales sur

le programme de restitutions extraordinaires de la CIA et la répression des manifestations qui ont accompagné la chute du régime communiste en Roumanie.

Le Service s'est entretenu en ligne avec le **Ministère de la Justice britannique** pour préparer la prochaine mission du Service à Londres à la mi-mars 2023. Enfin, le service a rencontré le Président de la **Cour suprême d'Ukraine**. Le rôle central des tribunaux nationaux pour la mise en œuvre complète et efficace des arrêts de la CEDH a été souligné et certains changements importants dans la jurisprudence nationale ont été discutés.

## Droits sociaux



23 – 27 janvier 2023 : Le [Comité européen des droits sociaux](#) a tenu sa première session de l'année en mode hybride. Le Comité a adopté ses Conclusions pour l'année 2022, à l'égard de 33 États parties à la Charte concernant les dispositions appartenant au groupe thématique 3 (droits liés au travail). Ces conclusions seront publiées fin mars 2023. Pendant cette session le Comité a élu son nouveau [Bureau](#) (Présidente, Vice-Présidentes et Rapporteuse

générale).

L'ouvrage intitulé « [La Charte sociale européenne révisée - Un commentaire article par article](#) », écrit par Karin Lukas, ancienne présidente du [Comité européen des droits sociaux](#), est désormais disponible en libre accès sur [www.elgaronline.com](http://www.elgaronline.com) grâce au soutien financier du Conseil de l'Europe ([en anglais uniquement](#)). Ce commentaire détaillé fournit une analyse de la Charte fondée sur la jurisprudence du Comité européen des droits sociaux.

Une nouvelle réclamation collective ([Centre européen pour les Droits des Roms \(CEDR\) c. la République tchèque, réclamation No. 220/2023](#)) a été enregistrée le 2 janvier 2023. Le CEDR allègue que la situation en **République tchèque** constitue une violation de l'article 16 de la Charte tant que la question de l'accès équitable au système préscolaire des enfants roms et des enfants en condition de pauvreté ou d'exclusion sociale.

## Police, détention, drogues et addictions

### Groupe Pompidou

Le 4 janvier, la (nouvelle) **présidence italienne** [a publié une déclaration](#) dans laquelle elle a souligné son engagement envers le Groupe Pompidou et ses priorités pour la mise en œuvre du nouveau programme de travail au cours des trois prochaines années.

En janvier, **l'Italie** a renouvelé une contribution volontaire de 120 000 euros au Groupe Pompidou. 100.000 euros seront consacrés au financement des activités de MedNET, et 20.000 euros serviront à assurer l'interprétation en italien lors des réunions statutaires du Groupe Pompidou.

Chaque année, le Groupe Pompidou participe à la session de haut niveau de la Commission des stupéfiants (CND), principal organe décisionnel de l'ONU sur les questions liées aux drogues. En janvier, le Groupe Pompidou a commencé à préparer plusieurs événements parallèles qui seront coparrainés lors de la 66<sup>e</sup> session de la Commission des stupéfiants de l'ONU (Vienne, Autriche, 13-17 mars 2023).

Application de la loi : en janvier 2023, la mise à jour de la banque de ressources sur les livraisons contrôlées a été finalisée et la procédure d'accès est en cours et sera finalisée en février 2022. La Banque de ressources est hébergée par le Groupe Pompidou et gérée en coopération avec Europol, Eurojust, Interpol, l'OSCE, SELEC, et en coordination avec le Comité

d'experts du Conseil de l'Europe sur le fonctionnement des conventions européennes de coopération en matière pénale (PC-OC). Elle est basée sur une plateforme en ligne sécurisée et confidentielle et contient des informations nationales pertinentes (y compris la base juridique, les autorités responsables et l'accès aux points de contact uniques nationaux 24/7 en temps réel) relatives aux livraisons contrôlées. À ce stade, plus de 52 pays ont rejoint la banque de ressources et ce nombre devrait augmenter.

### **Coopération policière et de privation de liberté**

La première [réunion \(constitutive\) du Réseau de correspondants nationaux des autorités de police \(Réseau Police\) du Conseil de l'Europe](#) a eu lieu en ligne le 26 janvier. La mission du Réseau Police est d'encourager le partage d'expériences et de points de vue entre les autorités policières des Etats membres en matière de normes et valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Le Réseau Police compte actuellement 35 membres et déterminera bientôt de façon plus précise ses objectifs et ses activités.

## **Société de l'Information – Lutte contre la criminalité**

### **Médias**



Patrick Penninckx, Chef du Service Société de l'Information du Conseil de l'Europe a participé à [l'audition publique sur la proposition de loi européenne sur la liberté des médias](#), organisée par la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen en association avec les Commissions CULT et IMCO. Le Conseil de l'Europe a été représenté à [la conférence sur l'action européenne pour la liberté de la presse et la lutte contre la désinformation](#), organisée par la Secrétaire d'État française chargée de l'Europe, Mme Boone. Les étudiants en journalisme de l'Institut européen de journalisme de Strasbourg ont été initiés aux [politiques de liberté des médias et de gouvernance de l'Internet](#) lors d'une visite d'étude.

### **Coopération sur la liberté d'expression**

Janvier 2023 a marqué le début d'un programme régional multi-actions et d'un nouveau projet national. Plus précisément, six actions bénéficiaires dans les **Balkans occidentaux** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo\* , Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et régional) ont été lancées dans le cadre du programme conjoint UE/ CoE HF III sur la "protection de la liberté d'expression et des médias" (PRO-FREX) avec une enveloppe de 4 millions d'euros pour la période 2023-2026. En outre, un nouveau projet intitulé "Sauvegarde de la liberté d'expression et de la liberté des médias" (FEX-FOM) a été lancé en Ukraine dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'**Ukraine** "Résilience, redressement et reconstruction" (2023-2026) avec une enveloppe initiale de 1,1 million d'euros pour la phase initiale de 24 mois. En **Bosnie-Herzégovine**, des [conseils](#) et des outils pour la promotion de la MIL auprès des enfants et des jeunes ont été élaborés et mis à la disposition de l'Agence de régulation des communications (CRA) du pays ; en outre, un contenu numérique a été développé par le biais [d'études](#) pour la sensibilisation à la MIL et la promotion de la pensée critique. En **Tunisie**, le [projet PAII-T](#) du programme conjoint UE/CoE a soutenu les échanges entre la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) et le public d'une radio locale sur les questions de l'impact de la désinformation et du rôle des médias locaux, de la qualité du journalisme et des techniques de vérification des faits. De plus, trois radios locales à Tozeur,

\* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Gafsa et Kebili ont reçu une formation. Ainsi, d'ici fin janvier 2023, 60 journalistes avaient reçu la formation et 12 partenariats avec des radios locales avaient été créés

## **Intelligence Artificielle**



Une réunion du bureau de la CAI a eu lieu le 5 janvier et une plénière de la CAI s'est tenue du 11 au 13 janvier. Un webinar sur : "[Gérer les risques liés à l'IA](#) : perspectives/ initiatives nationales et internationales " a été organisé en marge de la plénière. Patrick Penninckx, chef du Service de la Société de l'information, a présenté les dernières politiques du Conseil de l'Europe en matière d'IA à l'école d'hiver de l'association européenne des étudiants en droit ELSA, intitulée "Nouvelles technologies et droit de l'intelligence artificielle".

## **Protection des données**



Ce fut un bon début d'année avec la 21ème [ratification de la Convention 108+ par l'Islande](#), sous sa présidence. En outre, la 17ème Journée de la Protection des données a été marquée par une déclaration de la présidente du Comité de la Convention 108, Elsa Mein, une déclaration du Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe, Jean-Philippe Walter, et célébrée dans le monde entier par une série d'activités spécifiques. C'est aussi à cette occasion qu'ont été proclamés les lauréats du [Prix Stefano Rodotà](#), décerné cette année à Janis Wong pour sa thèse intitulée "Co-creating data protection solutions through a Commons" et à Sebastião Bernardo Bruco Gerald de Barros Vale, Katerina Demetzou et Gabriela Zanfir-Fortuna, co-auteurs de l'article "The Thin Red Line: Refocusing Data Protection Law on ADM, A Global Perspective with Lessons from Case-Law". Enfin, l'Unité de la Protection des données a participé, en ligne, à la session d'hiver de l'Ecole de Droit de l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) de **Bruxelles** sur le thème des nouvelles technologies, la protection des données et de l'intelligence artificielle.

## **Cybercriminalité**



Pour marquer le 20ème anniversaire de l'ouverture à la signature du [premier protocole additionnel](#) (28 janvier 2023), une série d'activités ont été organisées pour soutenir les pays dans leur action contre la xénophobie et le racisme en ligne. L'une de ces activités, la [Conférence sur Les actes de xénophobie et de racisme](#) commise par le biais de systèmes informatiques, s'est tenue au Conseil de l'Europe à Strasbourg, du 30 au 31 janvier 2023. L'événement a été organisé en coopération avec la présidence islandaise du Comité des ministres. Au cours de la conférence, [l'Islande a déposé l'instrument de ratification](#) du Premier protocole additionnel. Quatre Etats ([France](#), [Allemagne](#), [Grèce](#), [République dominicaine](#)) ont signé le Deuxième Protocole additionnel en janvier. Comme les mois précédents, le Bureau de programme sur la cybercriminalité ([C-PROC](#)) a soutenu des activités de renforcement des capacités dans toutes les régions du monde.

## **GRECO**

La Vice-Présidente du GRECO, Mme Monika Olsson, a participé à la 10e réunion annuelle de la Secrétaire générale avec les présidents des organes de suivi et des organes consultatifs du Conseil de l'Europe, qui a eu lieu à Strasbourg le 17 janvier 2023. Le GRECO a publié quatre **nouveaux rapports** concernant le 5ème cycle sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux et des services répressifs: le rapport d'évaluation sur la [Bulgarie](#), le rapport de conformité sur la [Norvège](#) et les deuxièmes rapports de conformité sur la [Lettonie](#) et la [Finlande](#). Le GRECO a également

publié le troisième rapport de conformité intérimaire du 4ème cycle sur la **Roumanie** concernant la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs ainsi que le rapport de suivi au rapport ad hoc (article 34) sur la **Slovénie**.

## **MONEYVAL**

MONEYVAL a publié ses rapports d'évaluation mutuelle pour **Monaco** et **l'Estonie**, et le rapport de suivi pour la **Lituanie**. Il a tenu des réunions préalables dans le cadre des évaluations mutuelles de la **Macédoine du Nord** et de la **Roumanie**.

## **Criminalité Economique et Coopération**



La division a organisé une conférence sur la « Mise en œuvre effective du régime de sanctions de l'Union européenne – défis et bonnes pratiques » le 16 et le 17 janvier 2023 à Prague, **République tchèque**. L'évènement a rassemblé des représentants des autorités nationales compétentes de 19 pays membres de **l'Union européenne** et visait à créer une discussion autour des pratiques et des défis dans la mise en œuvre effective des sanctions.

Elle a accompagné les **autorités azerbaïdjanaises** dans l'amélioration de leur rapport national des risques et du plan d'action connexe en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), en proposant des modifications concrètes concernant l'ébauche des deux documents.

Elle a organisé un atelier afin de renforcer les connaissances et d'améliorer les capacités des **autorités azerbaïdjanaises** en matière de prévention des délits de blanchiment de capitaux liés à l'évasion fiscale.

Elle a accompagné les **autorités bulgares** dans la réalisation d'une analyse par ses experts de la Première ébauche du rapport sur l'évaluation sectorielle des risques en matière de LCB-FT concernant les actifs virtuels et les fournisseurs de services de biens virtuels en Bulgarie.

Elle a mené une évaluation initiale des besoins en ressources de l'Agence **croate** de surveillance des services financiers et a fourni des recommandations pour le renforcement des activités de surveillance et des besoins en ressources.

Enfin, la division a organisé en **Türkiye** une formation de formateurs sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale pour les représentants du ministère de la justice, du pouvoir judiciaire et du parquet.

## **MEDICRIME, Trafic d'organes humains et biens culturels**

La Convention MEDICRIME a été signée par la **République togolaise** le 16 janvier. Une réunion en ligne a été organisée avec l'École nationale espagnole des juges en vue de la prochaine formation des professionnels du droit. Le **projet CRIMFAMED**, financé par une contribution volontaire française, a publié la liste d'experts retenus après une procédure d'appel d'offres international. La **France** a ratifié la Convention contre le trafic d'organes humains le 18 janvier. Le Secrétariat et le Président par intérim se sont engagés dans la rédaction finale du règlement intérieur du Comité des Parties à la suite des commentaires des Parties.

## **Observatoire européen de l'audiovisuel**

L'essentiel de janvier 2023 : <https://bit.ly/3Jzma9B>